

**SERVICE DES DROITS DE PLACE  
EMPLACEMENT VACANT  
ATTRIBUTION DE PLACE**

**MARCHE DES HALLES**

**(Commerces alimentaires ou Dérivés)**

En application de l'article 5.3 du règlement du marché, les commerçants sont informés de la vacance et de l'attribution de deux emplacements ci-dessous désignés.

Les emplacements ne pourront être attribués qu'à titre précaire aux commerçants non abonnés.

Les commerçants intéressés par ces emplacements devront faire une demande écrite, à la mairie, avant le **20 mai 2019** en précisant leur date d'arrivée sur le marché de Chalonnnes sur Loire.

Emplacement vacant :

	<p>✚ Marché : <b>MARDI et SAMEDI</b>      Lieu : <b>Place des Halles (Intérieur).</b> Emplacement occupé précédemment par : <b>MR Claude ROUTHIAU (SARL triperie 49).</b> ✚ Situation : dans le prolongement de MR Michel ROUSSEAU (Boucher des Près) et en face de la Boulangerie DAVID. ✚ Longueur emplacement : <b>4.5 mètres.</b> ✚ Date de la vacance : <b>1<sup>er</sup> mai 2019.</b> ✚ Réponse avant le <b>1<sup>er</sup> juin 2019.</b></p>
	<p>✚ Marché : <b>MARDI et SAMEDI</b>      Lieu : <b>Place des Halles (Intérieur).</b> Emplacement occupé précédemment par : <b>LIBRE</b> ✚ Situation : Entre MME Magalie DUPOND BOURIGAULT (EARL Ferme du Layon) et MR Philippe GIREAUD (L'Alpage Fromagerie). ✚ Longueur emplacement : <b>3 mètres.</b> ✚ Date de la vacance : <b>1<sup>er</sup> mai 2019.</b> ✚ Réponse avant le <b>1<sup>er</sup> juin 2019.</b></p>

**Marc SCHMITTER,**  
Conseiller Municipal délégué au  
Développement Economique.